



Le Petit Poulignot

Bulletin d'information de la Commune de Poulaines

N° 16
Avril 2024
(Gratuit)

Directeur de la publication : Yves CRON
Comité de rédaction : Commission Information/Communication
Imprimeur : Groussard Imprimeur
Tirage : 550 exemplaires



Ne pas jeter sur la voie publique

LE PRINTEMPS

EN FÊTE

Le printemps est là et c'est toujours un émerveillement pour ceux qui aiment voir la nature prendre son envol et ... les sourires revenir, d'autant plus que beaucoup de manifestations festives sont au programme. Profitons-en tous ensemble.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,



Les beaux jours reviennent, l'activité associative repart avec en premier une fête aux ânes réussie, malgré une météo défavorable jusqu'à la veille de Pâques. L'après-midi théâtral a connu un franc succès. Le repas des aîné(es) s'est terminé dans la bonne humeur, avec des chansons et des histoires qui nous font oublier le quotidien parfois morose. Il va s'en suivre la fête de la Guerlish, et bien d'autres manifestations jusqu'à l'été.

Notre boulangerie a réouvert ses portes. Pour l'instant, elle permet d'avoir du pain en dépôt. L'objectif est de fabriquer sur place. Pour cela le gérant, Eddy Gamm, va devoir investir significativement dans un renouvellement complet de l'outil de travail devenu inutilisable. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter ce projet en collaboration avec la Région et Initiative Indre.

Notre budget a été voté fin mars (en fonctionnement : 800 000 € ; en investissement : 240 000 €). Le déficit antérieur et le remboursement des prêts s'élevant à 180 000 €, nous nous limiterons à l'achat de matériel scolaire, un panneau informatif et du matériel pour notre chaufferie biomasse, pour une somme de 40 000 € et 20 000 € de travaux en régie. Les taux de fiscalité restent inchangés pour 2024. Sous contrôle des services de la trésorerie, notre budget est à l'équilibre.

Nous continuons des travaux en régie, comme la végétalisation du cimetière, l'aménagement de l'espace médiathèque et les réfections des logements. Lorsque notre capacité d'autofinancement le permettra, nous pourrons envisager des projets de plus grande envergure, mais pour l'instant il faut continuer à rester prudent et continuer à réduire l'endettement par habitant qui a diminué de moitié depuis 2019.

Bonne lecture à tous.

Yves CRON - Maire de Poulaines

Dans ce numéro, vous trouverez les thèmes suivants :
Retour sur les festivités et événements - Vie municipale - Infos sécurité - Informations locales - Reportages - Récréation

Retrouvez-nous sur [PanneauPocket](#) et sur [Facebook](#)

Retour sur les festivités et évènements



28 janvier : beau succès du concert jazz dimanche après-midi, premier spectacle de l'année organisé par Poulaines Culture et Patrimoine. Paul Peres et son sextet avec la chanteuse Pippa Carlier ont enthousiasmé pendant près de deux heures les 180 spectateurs présents. Aux sons des grands standards de la discipline, les adeptes de jazz ont pu apprécier la virtuosité de Paul Peres et de ses musiciens, les néophytes ont été conquis... la force du spectacle vivant a encore fait mouche !



2 février : loto organisé par l'Etoile Sportive de Poulaines (environ 200 joueurs)



Jusqu'au 25 mars, Maxime DOLLO a présenté son exposition photos L'ENVOL à la médiathèque



24-25 février : en marge du Salon de l'Agriculture, la Ferme du Plessis Doré a organisé le "salon à la ferme"



2 mars : le salon éphémère Carnaval organisé par le Comité d'Animations des VDI

Retour sur les festivités et évènements



9 mars : la traditionnelle choucroute organisée par la Musique de Poulaines a encore connu un vif succès. La choucroute préparée par Philippe Pinateau était délicieuse et la soirée animée par Franck Siroteau a fait danser jusqu'au bout de la nuit, la Musique de Poulaines ayant assuré l'apéritif musical



14 mars : la Commune de Poulaines était présente au salon du tourisme à Châteauroux



15 mars : reprise des ateliers cuisine organisés par le Club Féminin



23 mars : conférence de Jean-Luc STIVER sur la vie dans un maquis actif dans le département de l'Indre durant l'hiver 1943-1944 et sur le maquis de Dun-le-Poëlier



Fête aux Anes organisée par le Comité des Fêtes



30-31 mars : malgré une météo capricieuse, la Fête aux Anes a attiré, comme chaque année, beaucoup de monde et 25 ânes



Pour démarrer le week-end, une randonnée d'ânes a attiré 10 attelages sur un parcours de 16 km



Retour sur les festivités et évènements



4 avril : 45 donateurs lors du don du sang



5-6 avril : portes ouvertes à SODIBOMAT



7 avril : Poulaines Culture et Patrimoine a accueilli dans notre salle des fêtes la pièce de théâtre Bla Bla drive, une pièce habituellement jouée dans les plus beaux théâtre de France et qui nous a fait l'honneur de venir se jouer dans notre petite commune. 185 spectateurs ont pris place à bord de « Titine » pour un voyage en covoiturage qu'ils ne sont pas près d'oublier !!!



13 avril : repas des ainé(e)s organisé par la municipalité avec le concours du CCAS.

Après le repas cuisiné par la boucherie de Poulaines, l'après-midi s'est prolongée autour d'histoires et de chants

Merci aux cuisiniers et serveurs



Vie municipale

Prochain Conseil Municipal : début juin

Compte-rendu du conseil municipal du 20/12/23



Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia, Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy

Conseillers municipaux absents/excusés et représentés : M. CASAGRANDE Alexandre

Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Lina (conseillère municipale)

QUORUM : atteint - Date de convocation : 14 décembre 2023

Validation du compte rendu du 29 novembre 2023 et signature du registre des délibérations

1) Bâtiments communaux

Bail locatif professionnel Pôle de Santé (sis : 20, rue du Stade) - Cabinet médical n°3 - Mme Petit Karine et Mme BROSSARD Harmonie (infirmières)

- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Mme SAULNIER Roselyne et M. BARRAUD Thierry, infirmiers, se sont installés dans le pôle de santé à Poulaines à compter du 15/12/15, sis 20 rue du Stade. A cet effet, un bail locatif professionnel avait été rédigé chez le notaire pour une co-location entre la commune de POULAINES, Mme SAULNIER Roselyne et M. BARRAUD Thierry. M. BARRAUD Thierry a sollicité la résiliation de son bail, celle-ci a pris effet à la date du 01/12/20. M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Mme PETIT Karine (infirmière) avait sollicité la location en co-location du cabinet médical n°3 avec Mme SAULNIER Roselyne. Celle-ci a pris effet à la date du 01/12/21. Mme SAULNIER Roselyne a sollicité la résiliation de son bail, celle-ci prendra effet à la date du 01/04/24. Mme BROSSARD Harmonie a sollicité la location en co-location du cabinet médical n°3 avec Mme PETIT Karine à compter du 10/04/24. L'ensemble du conseil municipal valide cette demande de location.

2) Urbanisme

- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme suivantes : demande transmise par Maître Anne HOUELLEU-DELAVERGNE notaire à CHÂTEAURoux (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section C 1 200 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sise Route de Chabris – Refus du droit de préemption.

3) Ressources humaines

- Proposition de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics. Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L.714-4 et suivants, Vu la loi n° 2022-1158 du 16/08/22 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, Vu le décret n° 2023-1106 du 31/10/23 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale, Vu l'avis de la commission personnel de la mairie de Poulaines en date du 15/11/23, Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/11/23, Considérant que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 01/01/23, employés et rémunérés par un employeur public au 30/06/23, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 01/07/22 au 30/06/23, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées,

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 20/12/23

Proposition de fixation du montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat	Proposition du montant de la prime versée par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	240
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	210
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	180
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	150
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	120
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	105
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	90

M. Le Maire donne les précisions suivantes apportées par les textes de références : Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 01/07/22 au 30/06/23 ; Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute ; Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30/06/23, corrigée pour correspondre à une année pleine ; Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30/06/23, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée pour correspondre à une année pleine ; Cette prime serait versée en une fraction (choix de la commission personnel) ; Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31/07/23 pour les agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

Lors de sa séance du 29/11/23, le conseil municipal a saisi l'avis du Comité Social Territorial (CST) pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics (PPA). Lors de la séance du 20/11/23, les représentants du CST ont émis un accord de principe aux demandes de versement de la PPA pour les agents communaux de la Mairie de Poulaines.

L'ensemble du conseil municipal valide le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux six agents communaux, selon les modalités définies ci-dessus (à hauteur de 30 % du Plafond).

- Proposition d'un devis/convention de l'ESAT (ou Etablissement et Services d'Aides par le Travail) de Valençay au titre de l'année 2024, relatif aux prestations d'entretien des espaces verts communaux à la journée (tonte de pelouses, taille arbusive, ratissage) pour les secteurs d'Espaillat, de Chambon et dans le bourg ; puis à l'entretien des stations à la Chapelle, à proximité du cimetière, au Rouet et à Chambon, d'un montant de 8 748.30 € pour 30 journées de prestations. Ce dossier est ajourné pour étude lors d'une prochaine séance du conseil municipal, en raison du transfert de la mission d'entretiens des espaces verts des quatre stations d'épuration de la commune, à compter du 01/01/24, aux services de la SAUR dans le cadre de la signature de la nouvelle Délégation de Service Public de l'assainissement collectif.

4) Questions diverses

- M. le Maire informe les conseillers municipaux de la réception en mairie le 12 décembre dernier une déclaration de sinistre déposée par un particulier qui a chuté le 21/10/23 sur une plaque d'égout en raison de l'absence d'éclairage de la voie publique au moment des faits. M. le Maire indique que cette demande a été transmise aux services de l'assurance GROUPAMA pour instruction.
- L'INSEE a communiqué à la mairie les chiffres relatifs aux populations légales en vigueur à compter du 01/01/24 : population municipale 817 habitants, population comptée à part 16 habitants, soit une population totale de 833 habitants.

Vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal du 15/01/24

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. BRUNERIE Patrick, M. CASAGRANDE Alexandre, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : Mme MÉNARD Patricia (bon pour pouvoir donné à M. RENAUDAT Guenhaël)

Secrétaire de séance : M. LESEC Nicolas (conseiller municipal)

QUORUM : atteint - Date de convocation : 08/01/24

Validation du procès-verbal du 120/12/23 et signature du registre des délibérations



1) Urbanisme

- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme suivantes : demande transmise par Maître Aurélien LEOMENT notaire à Chabris (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section ZK 122 et 123 bâti sur terrain propre à usage commercial sises 1 et 3, rue des Tilleuls – Refus du droit de préemption.

2) Ressources humaines

- Proposition d'un devis/convention de l'ESAT (ou Etablissement et Services d'Aides par le Travail) de Valençay au titre de l'année 2024, relatif aux prestations d'entretien des espaces verts communaux à la journée (tonte de pelouses, taille arbusive, ratissage) pour les secteurs d'Espaillat, de Chambon et dans le bourg. Ces travaux ponctuels seront réalisés à la demande de M. le Maire et seront répartis sur l'ensemble de l'année 2024. M. le Maire indique qu'auparavant les agents de l'E.S.A.T. de Valençay assuraient également l'entretien des espaces verts des stations d'épuration à la Chapelle, à proximité du Cimetière, au Rouet et à Chambon. Dorénavant, à compter du 01/01/24 ce sont les services de la SAUR qui assureront ces entretiens (prestations inscrites dans le nouveau contrat de Délégation de Service Public en vigueur à compter de début 2024). M. le Maire présente donc le devis/convention de cet établissement au titre de l'année 2024, comprenant un estimatif de 30 journées, pour un coût total de 8 748,30 €. Ce contrat sera réduit d'une durée de 5 jours, en raison du transfert des prestations d'entretiens des espaces verts des quatre stations d'épuration de la commune à la SAUR (soit un coût total des prestations annuelles de 7 290,25 €). L'ensemble du conseil municipal valide les modalités définies ci-dessus.

3) Finances

- L'association cantine scolaire aura besoin de fonds pour son fonctionnement au cours de l'année 2024. Selon les avis de cette association et de la commission budget, le montant de cette subvention annuelle est à fixer afin de l'inscrire au budget de la commune 2024. L'ensemble du conseil valide le versement d'une subvention de 13 500 € à l'association cantine scolaire au titre de l'année 2024. Elle sera versée en plusieurs fractions selon les besoins.
- M. le Maire rappelle la convention financière établie entre l'association Familles Rurales de Poulaines et la Mairie de Poulaines, relative à la gestion du Centre de Loisirs de Poulaines, qui accorde à cette association une subvention annuelle d'un montant de 25 000 € (à verser en plusieurs fractions selon les besoins). Il rappelle également la signature d'une convention entre l'association Familles Rurales de Poulaines et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre qui permet le versement de la prestation financière du Contrat Enfance Jeunesse directement à cette association et non plus à la collectivité, depuis le 01/01/23. Il convient de déterminer si la subvention annuelle communale d'un montant de 25 000 € est suffisante pour couvrir les besoins financiers de cette association (somme à inscrire au budget commune 2024). L'ensemble du conseil municipal valide le maintien du montant de cette subvention à 25 000 €.
- M. le Maire présente aux élus du conseil municipal l'état récapitulatif des indemnités de fonction des élus de la commune, au titre de l'année 2023 (conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/19, articles 92 et 93).

Vie municipale

(suite) *Compte-rendu du conseil municipal du 15/01/24*

4) Questions diverses

- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la flamme olympique passera à Valençay le lundi 27/05/24 après-midi avec comme parcours un point de départ du Château et une arrivée à la halle au Blé. A cette occasion, de multiples activités seront organisées par les différentes associations, écoles et commerces ainsi qu'un pique-nique géant au Château de Valençay. Afin d'associer à cette journée historique l'ensemble des communes du Pays de Valençay en Berry, une réunion d'informations est organisée le 07/02/24 à 17 h 30 à la salle Pierre de la Roche à Valençay (pour les élus, les associations, les directeurs d'école, ainsi que pour toute personne souhaitant participer à cet événement).
- En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT créé par la loi du 27/12/19, les conseillers municipaux ou communautaires des communes ou communauté de communes adhérentes au Pays de Valençay en Berry, qui ne sont pas membres de son organe délibérant, doivent être informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le procès-verbal du Comité syndical du Pays de Valençay en Berry du 13/12/23.

Compte-rendu du conseil municipal du 21/02/24

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, Mme LABANNE Claudette, M. DEDION Sébastien, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre (arrivée en cours de séance), M. BRUNERIE Patrick, Mme MÉNARD Patricia, Mme PROVENDIER-MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas, Mme GUÉRIN Lina et M. JULO Guy

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : néant

Secrétaire de séance : Mme MAÎTRE Chantal (conseillère municipale)

QUORUM : atteint - Date de convocation : 14/02/24

Validation du procès-verbal du 15/01/24 et signature du registre des délibérations



1) Bâtiments communaux

- M. le Maire informe les conseillers municipaux du projet en cours d'étude relatif à l'installation d'un éventuel porteur de projet pour le local de la boulangerie sis 20, rue de la République. Ce porteur de projet achèterait le local afin de le rénover avec des aides financières des organismes partenaires. Un plan d'aménagement du bâtiment a été esquissé.
- M. le Maire informe les conseillers que M. HIMBERT Teddy souhaite signer une convention de bail avec la mairie de Poulaines, pour le local commercial sis 1, rue du Haut-Marais, afin d'y installer une boutique éphémère. M. le Maire propose donc la rédaction d'une convention de bail dérogatoire pour la location de ce local commercial. Le conseil municipal valide les tarifs de location de cette boutique éphémère comme suit : 30 €/par jour de location, 50 €/pour un week-end et 100 €/semaine. Le montant de la caution est fixé à 100 € 14 voix pour.
- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation de mettre aux normes la téléphonie de l'hôtel communal, ainsi que de la salle des fêtes de la commune. A cet effet, il propose un devis de la Société FRANCECOM CONNEXION qui se décompose de la manière suivante :
 - abonnement mensuel de 186 € HT et 223 € TTC (incluant les abonnements fixe, mobile et internet),
 - Solution Matériel comprenant le standard téléphonique et les postes d'un montant de 4 259 € HT et 5 110.80 € TTC (soit 4 téléphones pour l'hôtel, le déplacement du standard de l'hôtel communal dans la salle des fêtes, 2 box fibres mairie et école, les branchements, 2 mini onduleurs, 2 switchs et un répéteur WIFI pour la salle de réunion).

Le conseil municipal décide d'ajourner ce dossier. En effet, il souhaiterait étudier la possibilité de requalifier l'hôtel communal en gîte ou meublé de tourisme et fixer les modalités de sa gestion. Par conséquent, il conviendra de revoir la proposition technique du devis proposé afin d'équiper l'hôtel et la salle des fêtes.

Vie municipale

(suite) *Compte-rendu du conseil municipal du 21/02/24*

- M. le Maire informe le conseil municipal que Mme QUEYRAT Emeline a sollicité la location du garage sis 5, rue de la République à compter du 01/04/24. L'ensemble du conseil municipal valide cette demande de location, d'un montant de loyer de 38,49 €/mois.

2) Urbanisme

- Promulguée en mars 2023, la loi n°2023-175 du 10/03/23 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (dite APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. La loi APER confie de nouveaux leviers d'action aux collectivités et les élus locaux qui renforcent leur rôle crucial pour l'aménagement du territoire. Grâce à la loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération (ZAE nR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Un débat sur la cohérence des zones identifiées par les communes devra se tenir par communauté de communes/d'agglomération. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires pourront ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces ZAE nR ne préjugent en rien de la réalisation du projet, les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, etc.). Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Un comité de projet sera, dans ce cas, obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu. Le maire indique au conseil municipal que le projet d'arrêt des ZAE nR (suite au bilan de la concertation) a déjà fait l'objet d'une délibération (DB 2023 29 11 N°20) lors du Conseil Municipal du 29/11/23. Il précise que les services de l'Etat ont signalé des incohérences entre ladite délibération, le bilan de concertation et les cartes. En conséquence, il propose au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de la délibération DB 2023 29 11 N°20 du 29/11/23 et de délibérer à nouveau pour répondre à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10/03/23 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Globalement, les propositions de zonages proposées par le Conseil Municipal ont été validées par les personnes qui se sont manifestées lors de la phase de concertation. Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) listées ci-dessous :

- ZAE nR Eolien : Le développement de cette énergie renouvelable n'a pas été retenue en considération :
 - des enjeux environnementaux locaux identifiés notamment dans le Plan local d'urbanisme communal : 2 corridors écologiques « milieux boisés » et « prairiaux » ; Différents réservoirs de biodiversité (cours d'eau, haies et petits boisements) ; Présence d'habitats accueillant potentiellement les espèces communautaires du site NATURA 2000 (outarde canepetière, oedicnème criard, hibou des marais et la pie-grièche écorcheur)
 - du constat des passages d'oiseaux migrateurs (grues, oies sauvages et cigognes) traversant la commune du Nord au Sud et inversement suivant les périodes
 - de la présence du jardin remarquable du Domaine de Poulaines et de la proximité du Château de Valençay
 - de la carte des potentiels éoliens réglementaires ainsi que de la politique de développement touristique que la collectivité a inscrit et met en œuvre dans le cadre du programme PVD/ORT qu'elle a co-signée avec la ville Lauréate de Chabris, la Communauté de Communes Chabris Pays de Bazelle, la commune de Val-Fouzou, la Préfecture la Région, le Département et le Pays de Valençay en Berry. La concertation a conforté la position des élus
- ZAE nR Photovoltaïque : Sur toute la commune, à l'exception d'une bande de deux cents mètres de part et d'autre des ruisseaux présents sur Poulaines et uniquement à l'intérieur du périmètre communal
- ZAE nR Géothermie : La géothermie a été validée sur l'intégralité de la collectivité
- ZAE nR Méthanisation : Suite au signalement du projet de méthanisation, le conseil municipal a décidé de créer une zone de développement autour des lieux dits du Petit Chambonnais et/ou des Idéreaux). Le reste de la commune est exclu au regard des projets existants et à venir (Valençay et Luçay-le-Mâle) ;

Vie municipale

(suite) *Compte-rendu du conseil municipal du 21/02/24*

- ZAEnR PV Toitures : L'intégralité de la commune a été retenue comme ZAEnR pour permettre l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture
- ZAEnR Ombrières : Conformément à la réglementation en vigueur
- ZAEnR Bois-énergie/Biomasse : L'intégralité de la commune a été retenue comme ZAEnR pour permettre l'installation d'une production d'énergie Bois-énergie/biomasse, au regard de l'expérience menée par la collectivité depuis plus de 20 ans (2 chaudières plaquettes bois alimentent le chauffage de nos bâtiments communaux)
- ZAEnR Hydro-électricité : Cette source d'énergie est retenue par les élus uniquement sur les parcelles suivantes : Moulin de Pinoton (Section A n° 1029) ; Moulin d'Aubigny (Section A n° 759) Espailat (Section I n° 320) ; Moulin de la Roche (Section B n° 473)

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- . charge le maire de notifier la présente délibération : à la sous-préfecture d'Issoudun et de La Châtre, (référénte préfectorale unique de l'Indre), à la Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle, à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valençay en Berry,
 - . dit que la présente délibération annule et remplace la délibération du 29/11/23.
- Au vu de la délibération du 25/05/20 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment à l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire fait part aux conseillers de la réception des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme suivantes :
 - demande transmise par Maître Aurélien LACOUR notaire à CELLETES (41) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle n° 863 section H bâti sur terrain propre à usage d'habitation sise 8, rue des Petits Grajons - Refus du droit de préemption.
 - demande transmise par Maître Thibaut ROBERT notaire à saint Aignan-sur-Cher (41) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles n° 1413 et 1415 section K bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises à la Chapelle - Refus du droit de préemption.
 - demande transmise par Maître Antoine GHESTEM notaire à Selles-sur-Cher (41) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles n° 1286 et 1311 section C bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 15, rue de Silzheim - Refus du droit de préemption.
 - demande transmise par Maître Audrey BOXERGER notaire à Vatan (36) d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles n° 62 et 117 section YE bâti sur terrain propre à usage d'agrément sises rue de la Garenne - Refus du droit de préemption.
 - M. le Maire informe les conseillers municipaux que l'article 1383-0 B bis du Code général des impôts (CGI) permet d'exonérer totalement ou partiellement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) les logements neufs dont le niveau élevé de performance énergétique globale est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur. Il indique également que l'article 143 de la loi n°2023-1322 du 29/12/23 de finances pour 2024 fixe la date limite au 29/02/24 pour une application dès 2024, par dérogation au I de l'article 1639 A bis du CGI. Les taux sont désormais fixés entre 50 et 100 % et la durée à 5 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, fixe le taux d'exonération à 50 % et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
 - M. le Maire informe le conseil municipal que Mme PROMPT Marie-Charlotte (agricultrice), fille de M. PROMPT Jean-Michel, sollicite la reprise de la location de la parcelle communale cadastrée section ZT 81 sise « La Mardelle » à Poulaines, d'une contenance totale de 3 hectares 99 ares et 79 centiares, à compter du 01/01/25, dont le bail à ferme était juste à présent détenu par son père. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :
 - Décide d'accorder un fermage partiel pour la parcelle cadastrée section ZT 81, d'une durée de bail d'un an à compter du 01/01/25, à Mme PROMPT Marie-Charlotte, renouvelable par tacite reconduction,
 - Autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le bail à ferme de location avec Mme PROMPT Marie-Charlotte,
 - Dit que le montant du fermage annuel sera de 3.53 quintaux l'hectare,
 - Dit que le premier paiement interviendra le 01/01/26,

Vie municipale

(suite) *Compte-rendu du conseil municipal du 21/02/24*

3) Ressources humaines

- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le droit d'accueil gratuit pour les élèves en cas de grève des professeurs a été créé par la loi n° 2008-790 du 20/08/2008 (JO du 21/08/08). Cette obligation d'accueil, sur le temps scolaire, relève des communes ou de leurs groupements pourvus de la compétence scolaire, pour les écoles publiques maternelles et élémentaires et si le nombre prévisionnel de grévistes d'une école est au moins égal à 25 %. L'Etat verse aux communes une compensation financière pour l'organisation de cet accueil. Afin d'assurer cet accueil, les communes peuvent faire appel :

- à des agents municipaux, dans le respect de leurs statuts (1 ATSEM à Poulaines),
- à des personnes extérieures, comme les animateurs d'associations gestionnaires de centres de loisirs.

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'une convention pour l'organisation du service minimum d'accueil pour l'école primaire et maternelle de Poulaines vient d'être signée, en concertation avec le Président de l'Association Familles Rurales de Poulaines et les animateurs du Centre de loisirs, en complément de l'intervention de l'agent communal affecté à l'école. Elle prend effet à compter du 01/02/24 pour une durée de trois ans reconductibles tacitement. L'association s'engage à respecter l'ensemble des éléments de cette convention, sur la base d'un nombre de deux participants (heures du personnel facturées par l'Association Familles Rurales à la Mairie de Poulaines et prise en charge des repas du personnel par l'association cantine scolaire de Poulaines).

4) Finances

• Subventions 2024 aux associations

Suite à l'avis de la commission budget du 13/02/24, M. le Maire propose les montants de subventions pour les attributions annuelles, les subventions exceptionnelles et les subventions occasionnelles aux associations (14 voix pour) :

Etoile Sportive de Poulaines : Pour le club : 1 150 € Pour l'école de foot : 2 100 €	Fanfare de Poulaines : Pour la fanfare : 650 € Pour l'école de musique : 800 €	Foyer des Jeunes : 200 € Le Rotengle : 150 € Coop scolaire : 110 €
Association des Parents d'élèves : 300 €	Amicale des donateurs de sang de Poulaines : 115 €	Société Communale des Chasseurs de Poulaines : 115 €
Association des Paralysés de France : 20 €	Association des pêcheurs de l'Etang du Plessis : 115 €	Club de gym : 50 €
Poulaines Culture et Patrimoine : 115 €	Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer : 30 €	Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles : 20 €
AFN : 100 €	ARAC : 100 €	Souvenir Français : 100 €
UDDENI : 30 €	Prévention routière : 30 €	Croix Rouge de Valençay : 30 €
FOL : 20 €	UNAFAM : 20 €	ADPEP : 20 €

Le conseil municipal valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle en 2024 : à l'association des Amis de Siltzheim en raison de l'accueil des alsaciens à Poulaines lors du week-end de la Pentecôte (en cas de besoin), d'un montant de 500 €, à l'association Poulaines Culture et Patrimoine, pour la remise aux normes de la scène de la salle des fêtes lors de la programmation de ses spectacles (en cas de besoin), d'un montant de 500 €.

Le conseil municipal décide également de ne pas verser une subvention aux organismes suivants qui ont déposé une demande (14 voix pour) : Campus des Métiers et de l'artisanat 37, Association nationale de patients des sclérosés en plaques, Conseil Départemental d'Accès au droit 36, AFM Téléthon, Faune 36, Amicale des Administratifs territoriaux de l'Indre.

- Propositions de cotisations ou participations financières aux organismes au titre de l'année 2024 Comité départemental de la randonnée pédestre 50 €, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre 21 905,09 €, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Indre 135 €, Association des Maires de France et des Maires de l'Indre 273 €, Association des Maires Ruraux de France et Union Départementale des Maires Ruraux de l'Indre 175 €, Office Départemental d'Animation Socio-Educative 68 € et Agence d'attractivité de l'Indre 299,88 € - 14 voix pour.

Vie municipale

(suite) Compte-rendu du conseil municipal du 21/02/24

- Revalorisation du point de l'indice majoré de la fonction publique – conséquences pour les indemnités de fonction des élus municipaux. M. le Maire indique aux conseillers municipaux que depuis le 01/01/24, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, faisant passer ce dernier à 835 (contre 830 auparavant) soit une augmentation de 0,6 %. Ceci résulte du décret n°2023-519 du 28/06/23 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. L'indice 1027 (indice majoré 835) est désormais fixé à 4 110,52 € par mois, à compter du 01/01/24 (4 085,91 € auparavant). Lors d'une revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, le montant de l'indemnité des maires et les taux plafonds des indemnités des autres élus municipaux sont automatiquement augmentés. Il en est de même pour les indemnités des élus intercommunaux. Si le conseil souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 01/01/24, il lui appartient alors de prendre une nouvelle délibération en ce sens. L'ensemble du conseil municipal valide la revalorisation des indemnités de fonction des élus municipaux à compter du 01/01/24.

5) Questions diverses

- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune adhère au groupement d'achat d'énergies "pôle Energie Centre" proposé par le Syndicat d'Energie de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir. Les marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel conclus par le groupement ont pris effet pour une période de 3 ans à compter 01/01/23 et prennent fin le 31/12/25. Notre collectivité, étant éligible ou bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente, et avec la mise en œuvre des mécanismes gouvernementaux pour amortir l'augmentation du prix de l'électricité, le groupement avait décidé de nous retirer de cette 1ère phase de collecte de données en 2022. Au regard de la conjoncture actuellement très favorable en termes de prix de l'énergie sur les marchés de fourniture, il convient de lancer de nouveaux marchés le plus tôt possible. Il est donc impératif de déterminer dès à présent le périmètre des points de livraison et les volumes d'énergies qui intégreront ces nouveaux marchés qui prendront effet au 01/01/26. Par conséquent, afin d'être en mesure de lancer ces marchés avant l'été et d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies de nos sites au 01/01/26 la collectivité est invitée à faire part au Syndicat des Energies de l'Indre d'intégrer, ou non, nos points de livraison dans cette nouvelle consultation. M. le Maire indique que notre collectivité souhaite intégrer ses points de livraison en électricité dans les futurs marchés (exclusivement l'intégration des points de livraison non éligibles au Tarifs de Vente Réglementée (TRV) dans un 1er temps, et l'intégration des points de livraison actuellement éligibles aux TRV en cas de disparition de ce dispositif).
- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux des propositions de cartes transmises par le Président de l'Ecurie Berrichonne pour les circuits du Rallye de l'Indre Valençay qui se dérouleront les 9 et 10/11/24 (un passage sur notre territoire). Il rappelle que ces cartes ne doivent pas être diffusées pour le moment (en cours d'élaboration). Il est rappelé que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Christophe en Bazelle va programmer des travaux de rénovation des canalisations en fin d'année au lieu-dit "la Bouillie". Il conviendra donc de prendre les dispositions nécessaires en cas de passage du Rallye sur ce secteur.
- Le Conseil Départemental informe la commune que de grosses réparations à la chaussée seront opérées sur la R.D. 960 (sortie de Poulaines en direction de Valençay) pour un montant de 22 000 €, ainsi que sur la R.D. 57b (au lieu-dit « Cungy ») pour un montant de 39 000 €.
- M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de pose d'un panneau informatif lumineux double face sur la place de l'église. Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises. Il propose de retenir le devis de la société CENTAURE SYSTEMS concernant un panneau lumineux double face couleur avec un Pitch de 3.84 mm d'un montant de 21 900 € HT, avec un contrat de maintenance, de service et d'assistance, gratuit les deux premières années et d'un montant de 1 300 € HT/an à partir de la 3ème année. Il indique que le prix d'achat inclut la livraison, la pose, le raccordement électrique, la mise en service, une ou plusieurs formations, ainsi que l'interface Centoweb4 pour la création des messages. Par ailleurs, l'application CentoAccess (application smartphone) est offerte. Une demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale du département sera déposée au taux de 80 %, pour un montant de 17 520 €. L'ensemble du conseil municipal valide cette opération.
- M. le Maire dit aux conseillers municipaux que les services de la Sous-Préfecture ont sollicité les communes du département afin de recenser les célébrations spécifiques qui seraient organisées à l'occasion du 80ème anniversaire du débarquement de Normandie 1944-2024. Ce mail a été adressé pour information aux associations patriotiques de notre territoire. M. le Maire indique qu'une cérémonie sera célébrée le 06/06/24 avec un dépôt de gerbe aux monuments aux morts, la sonnerie aux morts et la participation des élèves de l'école communale.

Informations locales

Quelques nouvelles de la médiathèque



La médiathèque reste toujours aussi active avec ses bénévoles et les différentes interventions organisées régulièrement depuis ce début de l'année 2024.

Ainsi, le samedi 20 janvier s'est tenu le vernissage de l'exposition « Envol » de Maxime Dollo qui a conquis le public.

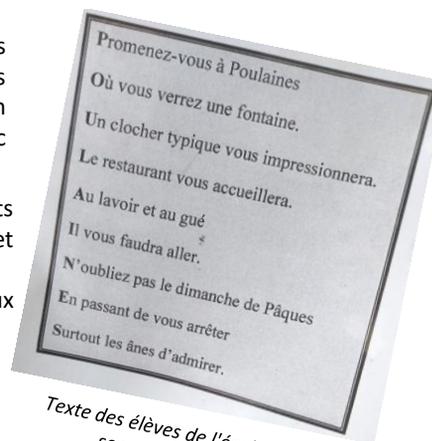
Le samedi 23 mars a eu lieu l'intervention de Jean-Luc Stiver sur le maquis ; intervenant connu et apprécié qui reviendra en mars 2025.

Le samedi 20 avril, Bernadette Lizet est intervenue sur l'histoire de la famille Perraguin, marchand de chevaux à Poulaines et Reully. Cinquante personnes étaient présentes.

En lien avec l'école, les enfants sont venus réaliser des graffitis, un scrabble géant. Les enfants du centre de loisirs ont aussi créé un arbre à poésie et des panneaux extérieurs avec des poèmes et auteurs locaux.

Le mercredi 10 avril, les enfants du centre de loisirs ont pu profiter des jeux géants envoyés par la BDI (Bibliothèque Départementale de l'Indre) comme les petits chevaux et dominos.

Le prix Escapages adulte qui a réuni 11 lecteurs a été attribué le prix au livre « L'île aux arbres disparus » d'Elif Shafak.



*Texte des élèves de l'école mixte
session 1998-1999
sur leur commune de Poulaines*

Quelques nouvelles du centre de loisirs

Le centre de loisirs avec une dizaine d'enfants en moyenne a organisé différents ateliers comme de la poterie, création de porte-crayons en origami, de porte-clés, de sujets en pâte à sel. Il y a eu aussi une initiation hockey. Beaucoup d'autres jeux, activités ont rempli les journées des enfants dont un moment particulièrement apprécié à savoir l'après-midi avec le club joie de vivre. Instant de détente, de rires et de partage avec un gâteau au chocolat pour les gourmands !

A retenir :

un séjour de vacances est organisé dans la Creuse pour les enfants de 7 à 12 ans du 22 au 26 juillet 2024. Des activités comme le canoë, le tir à l'arc, l'escalade, VTT et beaucoup d'autres ponctueront les journées.



Informations locales

Quelques nouvelles de l'école et de la cantine

Avec la reprise des classes en janvier, les élèves de l'école primaire ont continué à travailler leur thème d'année à savoir le « Street Art » avec l'aide de notre artiste poulignote San San. Cette dernière va encadrer certains élèves pour créer une toile dans son atelier.



En lien avec « Nettoyons la nature », les enfants ont participé à la plantation de haies au domaine de Cungy. L'exploitant M. Morel, a pris en charge le transport en bus de tous les élèves jusqu'à l'exploitation et a pu expliquer les différentes étapes de plantation à savoir : mettre un filet de protection autour du plant, insérer le plant, recouvrir les racines de terre, planter des tuteurs et recouvrir de paille de lin.

Un programme toujours varié et riche pour les enfants qui continuent les apprentissages tout en menant des projets artistiques et sportifs avec la marche préolympique à Poulaines le dimanche 26 mai.



Autre moment important fut le carnaval le 13 février. Les enfants sont venus déguisés à l'école et ils ont défilé en musique dans les rues de Poulaines puis brûlé M. Carnaval (créé par les élèves de maternelle) avec la présence d'une quinzaine de parents, de M. le Maire et d'un employé communal qui assurait la sécurité. Un bel après-midi convivial rempli de sourires qui s'est achevé avec un goûter dans la cour de l'école.



Date à retenir

Vendredi 28 juin : kermesse organisée par l'équipe éducative et l'Association des parents d'élèves. Celle-ci ne sera possible que si des parents ou bénévoles viennent aider à l'organisation (tenue de stands, buvette ...) N'hésitez pas à prendre contact avec les enseignants ou le président de l'association à savoir M. Singh Yougunder.

L'association cantine remercie les « Amuse Guerlets » pour leur don de 200 euros, don qui va servir à acheter du petit matériel de cuisine puis des jeux à utiliser pendant la pause méridienne. Les enfants ont encore pu profiter des différents menus à thème organisés depuis janvier à savoir menus Alsacien, de Pâques, Montagnard et Chanteleur. Un merci tout particulier à Sylvie Weiss qui prépare bénévolement les décorations des tables des enfants.

PAYS DE VALENCAY EN BERRY
TRANSPORT SOLIDAIRE

RECHERCHE
CONDUCTEURS BÉNÉVOLES

CONTACTEZ-NOUS
02 54 08 71 71
transport-solidaire36@famillesrurales.org

AUJOUR'HUI J'AIDE QUELQU'UN
DEMAIN, C'EST PEUT-ÊTRE MOI
QUI PEUT AVOIR UN BESOIN

C'EST QUOI UN SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE ?

Ce dispositif met en relation les habitants qui ont des besoins de transports ponctuels et un réseau de bénévoles en mesure de les aider.

Il peut s'agir d'un déplacement pour une course, la visite d'une personne, un rendez-vous médical (hors prise en charge sécurité sociale) ou professionnel...

En guise de compensation, la personne bénéficiaire indemnise le conducteur bénévoles pour chaque trajet effectué.

Vous avez un véhicule → Vous habitez sur le Pays de Valencay en Berry → La solidarité est l'une de vos valeurs

Informations locales

A noter sur votre agenda

Samedi 11 mai	Guerlish
18-19-20 mai	Séjour des Alsaciens de Siltzheim
Dimanche 26 mai	Randonnées préolympiques
Samedi 1er juin	Autour des cahiers à la médiathèque
14-15-16 juin	Salon Baz-art à l'église
Samedi 15 juin	Fête de la musique
15-16 juin	Bienvenue dans mon jardin au naturel
Vendredi 28 juin	Kermesse de l'école
Dimanche 14 juillet	Fête de la Grenouille
Samedi 27 juillet	Sardinade
Dimanche 28 juillet	Fête de la Madeleine



Le rallye de l'Indre se déroulera sur les routes de notre commune les 9 et 10 novembre

Les vertus de l'olympisme...

Les JO en France, c'est pas souvent.

Châteauroux ville olympique, c'est encore moins souvent.

La flamme qui passe à Valençay, c'est encore encore moins souvent.

La marche préolympique à Poulaines, ça ne sera qu'une fois dans votre vie, alors ne la manquez pas !

A l'initiative de Familles Rurales, de l'école Barberon, d'associations poulignotes partenaires (foyer des Jeunes, APE...) et avec le soutien de la commune, ce projet se concrétise et se déroulera au départ de l'école, rue de la République.

Ce sera le dimanche 26 mai en matinée.

En prévision 4 marches possibles !

La Familiale 3 km, la Nordique 7 km (avec prêt de bâtons et départ groupé), la Poulignote 10 km, et l'Olympique 15 km.

Des ravitaillements seront prévus sur les parcours (sauf 3 km) et une petite restauration sera proposée sur la cour de l'école.

C'est une occasion unique de se bouger avec en toile de fond la belle formule de Pierre de Coubertin : « l'important est de participer... ».

Symboliquement, un braserolympique pourrait être allumé aux alentours de midi.

Vous serez encore à l'heure pour la fête des mères et rien ne vous empêchera d'être le lendemain à Valençay pour le passage de la flamme.

Donc ne restons pas les bras croisés, on compte sur vous !



Et vive l'olympisme à taille humaine...

Informations locales

Les derniers matchs de la saison



1ère division	
19 mai	LA CHATRE - POULAINES



3ème division	
18 mai	POULAINES - SAINT-LACTENCIN

FEMININES	
26 mai	LINIEZ - POULAINES

CENTRE
DEPARTEMENTAL
GERIATRIQUE DE L'INDRE

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants familiaux

Maladies neurodégénératives
*maladie d'Alzheimer et apparentée, maladie de Parkinson,
sclérose en plaques...*

Contactez-nous

06 74 26 11 36
07 87 05 24 07

Pour qui ?

Pour les aidants familiaux qui accompagnent un proche présentant une maladie neurodégénérative (maladie d'Alzheimer et apparentée, maladie de Parkinson, sclérose en plaques...).

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous aider, vous soutenir, vous informer et vous accompagner dans votre quotidien.

Quels services ?

- Soutiens psychologiques individuels ou familiaux.
- Temps libéré pour les aidants.
- Formations des aidants.
- Activités aidants/aidés.
- Accompagnements, informations et conseils.

..... plateformederepit@cdgi36.fr

EHPAD Béthanie 1A rue des Combattants en Afrique du Nord 36180 PELLEVOISIN	Espace La Madeleine 1 chemin du travail 36000 CHATEAUROUX	EHPAD La Cubissole Rue Blaise Pascal 36300 LE BLANC
---	---	---

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

www.cdgi36.fr

Service communication EPAGE36_2018-1

Infos sécurité

- | | | | |
|---|---|----------------------------------|-----------------------------|
| 17 Police Secours | 18 Pompiers | 15 SAMU | 112 Urgence européen |
| 114 Pour personnes sourdes et malentendantes | Centre antipoison Angers
02 41 48 21 21 | 3919 Violences conjugales | |

Informations locales

LES TRAVAUX REALISES
PAR LE PERSONNEL
COMMUNAL



Peinture noire du fond de scène de la salle des fêtes



Grosses tailles des arbustes



Construction d'un préau près de la médiathèque et jardin de curé

ET AUSSI



Installation d'un écran avec vidéoprojecteur à la salle de réunion



Installation d'un tableau numérique à l'école



Acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie

A NOTER
nouvelle adresse mail de la mairie
mairie@poulaines.fr

 **POULAINES**
vous informe

Bientôt
remplacement du
panneau d'affichage
par un panneau
numérique lumineux

Informations locales



Roselyne Saulnier, notre infirmière bien connue des Poulignots part en retraite après 40 ans de fidélité à Poulaines.

Lors de notre passage, Roselyne a tenu à remercier ses patients de Poulaines et des alentours.

C'est Harmonie Brossard, sa fille, qui après une longue expérience d'infirmière hospitalière, prend le relais, toujours accompagnée de Karine Petit au cabinet pour une alternance 15 jours/15 jours.

(Tél : 02 54 40 90 04)

Nous souhaitons une très bonne retraite à Roselyne et merci pour les services rendus à la population.



DIAPASON 36 est une association composée d'une équipe de professionnels de santé destinée aux personnes atteintes d'au moins une maladie chronique.

Sa mission est de vous aider à mieux vivre avec votre ou vos maladie(s) et à être plus autonome. Elle peut vous proposer des ateliers collectifs ou des séances individuelles avec infirmière ou diététicienne.

Adresse :

79/81 rue de la poste

36000 Châteauroux

Tél : 02 54 53 03 32

Mail : diapason36@hotmail.fr

Horaires du secrétariat

Lundi : 9h / 12h30

Mardi et jeudi : 9h / 12h30 et 13h15 / 17h

Mercredi : 13h30 / 17h30

LES NOUVELLES ACTIVITES SUR POULAINES



Les pains, viennoiseries, pâtisseries sont de retour à Poulaines dans la Boulangerie installée rue de République face à la Mairie

La Boulangerie de Poulaines est le 5ème point de vente d'Heidi Gamm artisan-boulangier à Romorantin.

Découvrez une large gamme de pains, pâtisseries orientales et couscous maison sur commande au 06 65 02 58 52

HORAIRES D'OUVERTURE

7h30 - 13h00

16h00 - 19h00

FERMETURE

Le jeudi toute la journée

Le vendredi après-midi

Le dimanche après-midi



Présence du Food-Truck "LES BURGERS BY LAURIANE" le jeudi de 18 h à 22 h place de l'église

Vous êtes maintenant de l'autre côté....

Lauriane

Coiffeuse

prothésiste ongulaire

À domicile

07 60 98 51 36

L'autre Côté Du Miroir



Présence de SO' PHOTOS 36 le mercredi 15 mai de 10 h à 12 h place de l'église

Réalisation photos d'identité, ...

D.T isolation multi services
professionnel
Poulaines 36210

artisan plaquiste peintre

- *plaquiste-jointeur
- *peintre intérieur et extérieur
- *revêtement de sol souple
- *agencement de cuisine et de salle de bain
- *faux plafonds suspendus
- *pose carrelages / faïences...

APPELEZ VITE! devis gratuit

TEL : 06/12/53/17/29 Tél : 06 12 53 17 29
N° DE SIRET : 83957879600014
MAIL : dtisolation33@gmail.com
PARDI PRO : david tiquet innovation.renovation d'interieur



Quand le week-end arrive on rêve de pâtisseries. Maintenant à Poulaines, le rêve devient réalité...

Philippe Mauduit pâtissier, installé au Moulin d'Aubigny, vous propose sur commande sa très large gamme de desserts, pour un repas entre amis, en famille ou pour vos événements...

Visitez son site internet : www.lesdelicesdumoulin.com

Facebook : Les Délices du Moulin

Informations locales

Artistes, artisans, créateurs, auteurs ...
la mairie de Poulaines met à la location une boutique éphémère
(face à l'église)

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie



Samedi 30 mars : retour du soleil et d'un temps calme pour ce premier jour d'ouverture de l'étang de Plessis.

Carte en vente chez Lisa Sodibomat et chez Jacqueline



Programme du week-end du 18 au 20 mai pour la venue des Alsaciens de Siltzheim

Arrivée samedi 18 mai (midi)

Samedi
Méchoui à Aubigny
Cérémonie officielle à 18 h



Dimanche
Repas à la salle des fêtes animé par Franck Sirotteau
(repas 25 € - réservation chez Jacqueline)

Lundi
Repas avant le départ

Poulaines Culture et Patrimoine œuvre à l'embellissement du jardin de curé qui a été sélectionné pour participer à la manifestation nationale "Bienvenue dans mon jardin au naturel" les 15 et 16 juin 2024



Le thème de cette année : l'arrosoir



Le Domaine de Poulaines a été sélectionné comme projet emblématique de la région Centre-Val de Loire pour la mission Bern et le Loto du Patrimoine 2024



Reportage

Les entreprises de Poulaines

Dans ce 16ème numéro, Le Petit Poulignot est allé à la rencontre d'une entreprise installée récemment sur notre Commune **MECAN'HOME 36** et de l'ostéopathe **Thomas THUILIER**.



Le Petit Poulignot (LPP) : Vous vous êtes récemment installé sur la commune de Poulaines ? Pourquoi ce choix ?

Joël-Loup CLOUET (JL.C.) : Installé à Buxeuil, je cherchais des locaux plus grands pour développer mon activité, une opportunité s'est présentée en juillet 2023 avec la libération d'espaces sur la zone d'activités de Poulaines. Je l'ai saisie d'autant plus qu'une partie importante de ma clientèle était sur Poulaines.

LPP : Quelle est la structure de votre entreprise et quel a été votre parcours avant de créer Mécan'home 36 ?

JL.C. : Passionné de mécanique automobile j'ai fait naturellement un BEP puis un Bac Pro en mécanique auto.

J'ai ensuite travaillé pendant 6 ans chez Caréco à Gièvres puis suite à un licenciement, j'ai mis à profit ma période de chômage pour faire des formations en gestion et comptabilité d'entreprise. Et puis en 2018, à 28 ans j'ai sauté le pas en créant Mécan'home 36, avec enthousiasme mais aussi inquiétude. Je me suis lancé en indépendant avec une structure d'EIRL. J'ai également reçu l'aide d'Indre Initiative qui m'a soutenu dans l'investissement de mon camion et de son équipement.

LPP : Comment vous est venue l'idée de proposer des prestations de mécanique à domicile ?

JL.C. : J'avais vu qu'il existait une enseigne nationale franchisée qui proposait ce type de prestations. Il n'y en avait pas dans la région et comme il me semblait que le sens de l'histoire était d'offrir un service qui simplifie la vie des gens en leur faisant gagner du temps, je me suis dit pourquoi ne pas essayer. D'ailleurs, par exemple, aujourd'hui une grande enseigne de pare-brise propose ce service.

LPP : Quelles prestations proposez-vous aujourd'hui ?

JL.C. : Je propose des interventions à domicile possible à partir de l'équipement de mon camion, ce qui permet notamment de traiter les interventions sur la distribution, les vidanges, les freins, les changements de pneumatiques, les batteries ou les diagnostics. Pour les interventions plus lourdes, je peux maintenant les faire dans mon atelier où je peux stocker plus facilement et disposer d'un pont élévateur.

LPP : Quel est votre rayon d'action et comment vous faites-vous connaître ? Quels sont vos clients ? Pourquoi faire appel à vous plutôt qu'un garage traditionnel ?

JL.C. : Au début de l'activité j'allais assez loin, parfois au-delà de Châteauroux ou Montrichard. Maintenant mon volume de clients s'étant grandement étoffé, je me limite à un rayon de 25 km autour de Poulaines, d'autant plus que la tendance aujourd'hui s'est inversée et je fais beaucoup plus de travaux en atelier et moins de prestations à domicile.

Pour me faire connaître, je mise uniquement sur le bouche à oreille et par le soutien publicitaire d'associations ou de manifestations locales qui je sais feront écho à mon activité. Et puis il y a la visibilité de mon camion !

Ma clientèle se partage à peu près à parts égales entre les entreprises et les agriculteurs dont je gère la flotte de véhicules et les particuliers. Il est sûr que n'ayant pas les mêmes charges qu'un garage traditionnel (pas d'enseigne de marque, pas de salarié) je peux pratiquer des tarifs plus intéressants, mais je pense qu'il y a de la place à Poulaines pour les deux types d'activités avec certes une concurrence mais en toute courtoisie, voire complémentarité.

LPP : Votre actuelle charge de travail est-elle gérable tout seul ?

JL.C. : Cela devient de plus en plus difficile, mon carnet de commande est rempli un mois à l'avance et je suis parfois obligé de dire non. Il devient vraiment nécessaire que j'embauche un salarié en poste fixe afin de me consacrer plus intensément à mon idée première d'intervention à domicile et voire peut-être à développer une activité liée à la motoculture pour laquelle j'ai souvent des demandes. Et puis, il y a toute la partie administrative et comptable (commandes, devis, factures, etc...) qui est assez lourde et qui prend forcément beaucoup de temps.

LPP : Aujourd'hui avec le recul, quel regard portez-vous sur votre volonté de vous lancer dans cette aventure d'entrepreneur ?

JL.C. : Vraiment aucun regret même si certains jours, c'est plus difficile que d'autres. Mais j'ai toujours l'enthousiasme et comme tout entrepreneur j'ai envie de développer mon entreprise en continuant à m'investir dans mon projet et à investir dans celui-ci.

(LPP) : *Encore un bel exemple qui démontre que l'on peut toujours entreprendre et que le succès peut être au rendez-vous ... surtout si le travail ne fait pas peur.*



Thomas THUILIER,
ostéopathe
06 69 18 15 09
Pôle de Santé

Le Petit Poulignot (LPP) : Depuis quand exercez-vous sur Poulaines ? Exercez-vous sur une autre commune ? Pourquoi une installation à Poulaines ?

Thomas THUILIER (T.T.) : Je me suis installé au Pôle de Santé de Poulaines en juillet 2017 et parallèlement au Pôle de Santé de Levroux. Je répartis mon activité à parts égales entre les deux sites en essayant d'alterner une semaine sur deux les jours de consultation.

Originaire de Bouges-le-Château, après mes études je souhaitais revenir dans ma région pour rester près de ma famille. Plusieurs propositions se sont présentées, mais la structure du Pôle de Santé de Poulaines avec un médecin qui était mon médecin Monsieur Ghibaut, la confiance qu'il me donnait m'a rapidement séduit, tout cela me semblant constituer un ensemble cohérent de praticiens.

LPP : Comment êtes-vous devenu ostéopathe ?

T.T. : Jeune, je souhaitais devenir masseur kinésithérapeute. J'ai donc entamé à Vichy des études de médecine dans cette voie. Mais très vite, j'ai compris que la finalité du métier ne me convenait pas forcément. Je me suis réorienté vers l'ostéopathie qui correspondait beaucoup mieux à mon souhait d'être plus proche de l'humain. J'ai donc fait six ans d'études dans l'école d'ostéopathie de Cergy-Pontoise dont je suis diplômé en temps qu'ostéopathe clinicien reconnu par l'Etat.

LPP : Y-a-t-il plusieurs façons d'exercer le métier d'ostéopathe ?

T.T. : Il n'y a pas réellement plusieurs types d'ostéopathie, mais plusieurs approches qu'on peut approfondir. Personnellement, j'ai développé sur la clinique médicale et la capacité de soigner les gens. J'ai également fait des stages dans des services d'urgence parisiens et suivi des formations spécifiques en gériatrie et suivi de fin de vie mais aussi sur la grossesse, les nourrissons et la petite enfance.

Les champs d'action et de soins sont tellement vastes qu'il y aurait beaucoup à dire.

LPP : Quelles sont aujourd'hui les relations entre le milieu médical et le monde de l'ostéopathie ?

T.T. : Effectivement elles n'ont pas été et ne sont pas toujours bonnes. Personnellement je travaille en bonne relation avec certains médecins, et je crois que la pénurie de médecins généralistes en milieu rural conduira inévitablement à une meilleure complémentarité entre ces deux sphères. Ainsi notre métier, de par notre facilité d'accès, intervient de plus en plus au niveau du premier diagnostic ce qui permet ainsi de renvoyer vers le médecin si nécessaire, et malheureusement les cas d'urgence deviennent de plus en plus fréquents.

LPP : Quelle est aujourd'hui votre patientèle sur Poulaines ?

T.T. : Ma patientèle concerne tous les âges et tous les maux que l'être humain peut ressentir. Je suis aussi intéressé par tout ce qui touche au nourrisson, à la grossesse ou à la préparation à l'accouchement ainsi que par la prévention à tout âge. Il y a aussi d'autres domaines comme le perfectionnement dans le milieu sportif et l'amélioration des performances à l'aide de l'ostéopathie, les soins pré et post opératoire, etc... En fait, je suis quelqu'un de fondamentalement très attaché au patient.

LPP : Quel regard portez-vous sur les maux que vous pouvez rencontrer dans votre cabinet ?

T.T. : Je suis toujours très inquiet devant le manque de prise en compte du facteur santé chez les jeunes et notamment sur tout ce qui touche à la prévention et ce dans tous les domaines. Il y aurait beaucoup à faire dans ce domaine, ne serait-ce que par des recommandations ciblées, par exemple sur le risque cardio-vasculaire qui demeure un des grands risques de notre époque.

Après je pense qu'il y a un vrai travail à faire avec les jeunes parents pour la santé et le bien-être futur de leurs enfants.

LPP : Pourrions-nous envisager une collaboration avec Le Petit Poulignot sur ces recommandations en matière de prévention et envisager une rubrique "santé" régulière ?

T.T. : Bien sûr, cela m'intéresserait de faire part de conseils parfois très simples pour faire prendre conscience à chaque Poulignot et Poulignotte de l'intérêt vital de l'aspect prévention.

(LPP) : Merci Thomas et rendez-vous est donc pris pour le prochain numéro de juillet.

Si Le Petit Poulignot peut aider à améliorer la santé de chacun ... sa raison d'être n'en sera que renforcée.

Reportage

Les associations de Poulaines

La vie associative de Poulaines est un élément majeur de notre belle commune, comme chaque année beaucoup d'associations ont tenu leurs assemblées générales lors de ce premier trimestre.

Le 17 janvier a eu lieu l'assemblée générale de l'**Union des Anciens Combattants** avec quelques nouveaux membres remplaçant les démissionnaires :

- Claude Gapin vice-président remplaçant de Bernard Gaucher
- Guy Julo porte-drapeau suppléant de Raymond Pilloget

La présidente, Moreau Monique, assiste à toutes les commémorations du Nord Indre accompagnée du secrétaire et du porte-drapeau. Un verre de l'amitié a clôturé la séance.



Le 19 janvier, **Poulaines Culture et Patrimoine** a tenu son assemblée générale. Comme l'a rappelé son président Guy Julo, l'association a eu un essor énorme depuis 2019.

En 2023, 10 activités culturelles et 4 activités patrimoniales ont été organisées : Théâtre (05/02), Cabaret (26/03), Don de livres lors de La Fête aux Anes (09/04), Gospel (07/05), Salon des Arts Baz-Art (12-14/05), Stage mosaïque (du 31/07 au 4/08), Chansons françaises et "Contes et légendes du Berry" (02/09) pour l'inauguration de la loge de vigne, Spectacle musical (24/09), Humoriste imitateur (03/12), Exposition Crêches du monde et Cabane de Noël (15-16/12), Restauration des stalles de l'église, Restauration et réimplantation d'une loge de vigne, Développement du jardin de curé, Animation des Journées Européennes du Patrimoine.

En 2024, l'association éveillera notre curiosité avec 6 spectacles et l'exposition BAZ-ART. Les stalles de l'église sont parties en restauration et devraient être remontées à l'été 2024, le jardin de curé va s'étoffer. L'association travail sur la possibilité de recevoir une donation d'une très grosse et magnifique collection d'outils, d'objets anciens...



Le 19 janvier Vincent Smagghe président de **Familles Rurales Poulaines** accompagné de son conseil d'administration a présenté ses vœux au personnel se composant de 5 aide-ménagères (4 pour le centre de loisirs dont 2 ponctuelles) et d'1 professeur de gym et d'1 pour la marche nordique).

Autour des produits du Nord (région d'origine de Vincent), les échanges se sont prolongés tardivement! Très bonne initiative qui permet la cohésion de l'équipe.



Le 20 janvier Les **Amuse-Guerlets** ont tenu leur assemblée générale présidée par Antoine Cron.

En 2023, ils ont organisé la Guerlish qui malgré la météo a rassemblé 700 personnes, puis la sardinade dont le succès a été immense et la soirée Beauguerlet nouveau pendant laquelle la convivialité était à l'honneur.

Ils ont également aidé Ail Phone pour Zik' au hameau et les commerçants pour leur repas en septembre.

Pour 2024, l'ensemble des manifestations sont reconduites. La Guerlish aura lieu le 11 mai.

Comme le veut la tradition le bureau tourne ainsi Maxime Louet devient vice-président et Loïc Audenet secrétaire-adjoint.

Depuis de nombreuses années, lorsque le Foyer des Jeunes fait de bons résultats financiers, un don est réalisé pour les enfants du village. Cette année l'assemblée générale a décidé de faire un chèque à la cantine scolaire et au centre de loisirs.



Reportage

Les associations de Poulaines

Le 26 janvier, lors de l'assemblée générale du **Comité des Fêtes**, le président Jean-Marie Torond a annoncé sa démission. Le comité s'est réuni le 9 février afin de reconstituer son bureau constitué de 18 membres dont : président Christophe Pilorget, vice-président Fabrice Plat, vice-présidente Adette Louet et trésorière/secrétaire Florence Ploton.

Toutes les fêtes sont reconduites en commençant par la fête aux ânes jour de Pâques.



Le 9 février, Patrick Marchais a présidé l'assemblée générale du **Rotengle**.

En 2023, le nombre de cartes de pêches vendues est de 74 soit une augmentation de 16 cartes.

La Fédération a fourni 50 kg de truites qui ont été lâchées en juin 2023. Le 14 juillet, suite au manque d'eau dans l'étang du Plessis, le concours de pêche a été organisé à Rouvres avec 37 pêcheurs.

En 2024, lâcher de poissons et concours de pêche sont au programme. Si vous aimez la pêche en rivière, vous pouvez adhérer au Rotengle.



Le 14 février, Gérard Heuzé a présidé l'assemblée générale du comité local du **Souvenir Français** qui regroupe les communes de :

Anjouin, Bagneux, Chabris, Poulaines, Dun-le-Poëlier,

Mennetou-sur-Nahon, Saint-Christophe-en-Bazelle, Sembleçay et Val Fouzon.

Michel Gauthier président départemental était également présent avec René Brossard président de la section Nord Indre. Michel Giraud secrétaire démissionnaire a été remplacé par Chantal Maître. Enfin Michel Giraud a reçu la cravate d'honneur pour son investissement et sa vocation à faire perpétuer le Souvenir Français.



Le 5 février, **Les Pêcheurs de l'Etang du Plessis** a tenu son assemblée générale. Malgré un étang peu rempli en 2023, 265 cartes ont été vendues.

Avec un moral regonflé par les précipitations hivernales, l'association annonce l'ouverture de la pêche le samedi 30 mars et ce jusqu'au 24 novembre.

Le tarif des cartes reste inchangé :

- cartes annuelles 30 € pour les habitants de Poulaines et 50 € pour les extérieurs
- carte journée 5 € adulte et 2 € enfant

Venez taquiner les brochets, tanches, gardons lâchés en décembre, mais aussi les carpes présentes en nombre ! Une journée pêche sera organisée avec l'école.



Le 12 février, a eu lieu l'assemblée générale de **l'Amicale des Donneurs de Sang de Poulaines** présidée par Alain Dauvin, en présence de Séverine Charret présidente départementale. En 2023, le don du sang a eu lieu le 22/07 avec 48 donneurs et le 15/08 a été organisé le méchoui avec 90 convives à Espaillat.

En 2024, le don du sang à Poulaines sera le 4 avril et le méchoui aura lieu le 15 août au Petit Chambonnais.

Lors de l'AG, Chantal Maître a reçu son diplôme de niveau 2 pour 10 dons. Si vous souhaitez adhérer la cotisation est de 6€.



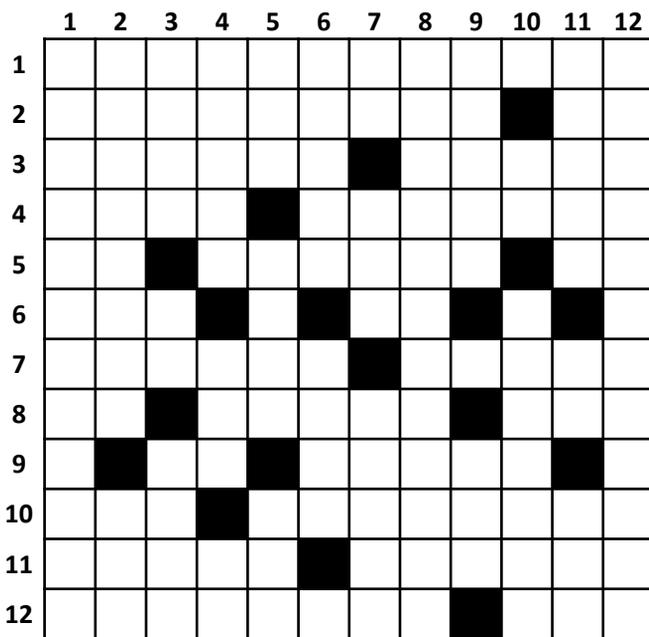
Le 24 février, c'était l'assemblée générale de **All Phone**.

En 2023, ils ont réalisé 6 sorties dont une énorme devant 3000 personnes.

Cette année Zik' au hameau ne sera pas reconduit mais aura lieu en 2025.



Récréation



Solution dans le prochain numéro

HORIZONTAL

- 1- Quais pour bateaux. 2- Démolissais. Village pyrénéen.
 3- Somme d'argent. Comme sur le trône. 4- Béni avec des huiles. Remis en état. 5- A la fin du fin. Parc. Presque une fée.
 6- Forme d'entreprise. Coutumes. 7- Energie renouvelable. Renforça la performance thermique. 8- Manganèse. Essayant. Peut se rencontrer à l'opéra. 9- Avant la matière. Bons.
 10- Napoléon au début. Atteints. 11- Marque à suivre. Pas partie. 12- Très observées. Abréviation calendaire.

VERTICAL

- 1- Défrichages. 2- Pièce de bois ou de pierre. Morceau de cercle. 3- Tel l'ours. Personnel. Barre de fermeture. 4- Vitale pour le corps. Ile grecque. Cuivre au labo. 5- Petits au milieu des champs. Sans effets. Parfois de nonne. 6- Chez le notaire. Vise la Lune et Mars. 7- Fleuve nordique. A obtenu des voix. Raconte. 8- Morceaux de films insérés dans un cadre. 9- Sûrement à la boucherie de Poulaines. Punis à la fin
 10- Oui espagnol. Sous-vêtements anciens. 11- Elle pique ! Note. Toile informatique. 12- Automatisée.

Solutions du n°15

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	E	N	E	V	O	L	E	M	E	N	T
2	R	A	I	■	I	■	I	L	■	P	U	R
3	O	U	T	R	A	G	E	U	S	E	■	A
4	C	■	R	E	G	A	R	D	E	R	A	I
5	A	G	A	C	E	R	■	E	N	V	O	L
6	N	A	T	U	R	E	L	■	A	I	R	S
7	T	U	E	S	■	S	E	X	T	E	T	■
8	E	S	■	A	L	■	V	E	R	R	E	S
9	U	S	A	■	E	M	E	R	I	■	S	E
10	S	■	I	N	D	I	R	E	C	T	■	V
11	E	C	R	U	■	R	A	S	E	U	S	E
12	S	A	S	S	E	E	S	■	S	A	I	S

Qui suis-je ? Jacky OUVRAT

RECETTE

Crumble aux fruits rouges



- ☐ 150 g de sucre en poudre
- ☐ 125 g de beurre
- ☐ 150 g de farine
- ☐ 800 g de fruits rouges : groseilles, fraises, framboises (seuls ou en mélange)

Préchauffer le four à 210°C (thermostat 7)

Dans une terrine, verser la farine et le sucre puis ajouter le beurre mou coupé en petits morceaux. Bien mélanger le tout jusqu'à ce que la pâte ressemble à de la chapelure.

Laver les fruits (égrapper les groseilles) et couper les plus gros en morceaux. Disposer dans un plat allant au four, recouvrir avec la pâte en saupoudrant.

Cuisson 30 mn

Sortir du four et laisser refroidir

On peut alors parsemer d'un zeste de citron fraîchement râpé

ou

servir tiède avec une boule de glace vanille



Où suis-je ?

Qui suis-je ?



Où suis-je ? LES GEORGETS

Ce nom vient de l'installation ancienne d'une famille Georget sur ce territoire. Dans ce lieu, un moulin a longtemps existé avec notamment Louis Gaultier et ses deux fils comme meuniers en 1886. au XXème siècle, seule l'activité agricole y subsiste. En 1886 on dénombrait 32 habitants, il n'en restait plus que 18 en 1926. L'abandon de l'activité meunière a eu un impact direct sur la présence humaine.